



ALLIANCE SOCCER LAVAL

CODE DE CONDUITE DE L'ENTRAÎNEUR

Préambule

L'entraîneur joue un rôle crucial dans le développement physique, moral et social des participants. Son influence dépasse le cadre sportif : il incarne un modèle de respect, d'intégrité et de sécurité. Il doit placer le bien-être des participants avant les résultats et utiliser le sport comme outil d'éducation.

Assurer la sécurité physique et la santé des participants

L'entraîneur doit:

- Veiller à ce que les sites d'entraînement, de compétition et d'activités soient sécuritaires en tout temps.
- Être prêt à intervenir rapidement en cas d'urgence.
- Éviter d'exposer les participants à des risques inutiles ou inadaptés à leur niveau.
- Protéger la santé, l'intégrité physique et psychologique des participants.
- Obtenir une autorisation parentale pour transporter un participant mineur.
- Attendre 24 heures avant de transmettre tout commentaire sensible à un participant afin de prévenir les réactions impulsives.

Entraîner de façon responsable

L'entraîneur doit:

- Utiliser son autorité de manière équitable, toujours dans l'intérêt des participants.
- Favoriser l'estime de soi des jeunes.
- Éviter tout avantage personnel ou décision biaisée.
- Reconnaître ses limites de compétence et agir dans son champ d'expertise.
- Respecter la confidentialité des informations personnelles.
- f. Utiliser les médias sociaux et autres plateformes numériques de manière respectueuse et éthique.

- Éviter de stocker des données personnelles sur des appareils personnels. Toute communication avec un mineur doit inclure les parents et passer par la plateforme officielle du club (ex. Mon Club Sportif).
- S'abstenir de consommer de l'alcool ou des drogues dans l'exercice de ses fonctions.
- Promouvoir un climat d'équité et de respect.

Intégrité et relations professionnelles

L'entraîneur doit:

- Éviter les conflits d'intérêts ou toute situation compromettant son impartialité.
- S'abstenir de tout comportement abusif, violent, harcelant, négligent ou inapproprié.
- Ne jamais se retrouver seul avec un participant dans un lieu privé, qu'il soit réel (chambre, vestiaire, voiture) ou virtuel (messagerie privée).

Exemples de précautions spécifiques :

- Les communications électroniques avec un mineur doivent inclure les parents.
- Privilégier les messages de groupe aux communications individuelles.
- Demander la présence d'un adulte lors de rencontres individuelles.
- Ne jamais transporter seul un mineur sans autorisation écrite des parents.
- Lors des séjours à l'extérieur, les encadreurs doivent dormir dans des pièces adjacentes et les visites de chambres doivent se faire par paires mixtes d'adultes formés.

Prévention des abus et du harcèlement

L'entraîneur doit:

- Faire preuve de tolérance zéro face à l'abus, au harcèlement, à la négligence et à toute forme de violence.
- Encourager les jeunes à signaler tout comportement inapproprié.
- Se référer aux ressources du site www.sportbienetre.ca.

Respect et équité

L'entraîneur doit:

- Traiter chaque personne équitablement, sans discrimination fondée sur l'âge, le sexe, la race, la langue, la religion, l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou tout autre facteur.
- Préserver la dignité humaine dans toutes les interactions.
- Respecter les règlements, politiques et valeurs du club.

Intégrité dans la compétition

L'entraîneur doit:

- Observer strictement les règlements du sport.
- Promouvoir l'équité et le respect de l'adversaire.
- Contrôler ses émotions et montrer l'exemple en tout temps.
- Respecter les décisions des officiels.

Pratiques sécuritaires et éthiques

Toucher physique : ce qui est acceptable

- Taper dans la main pour féliciter.
- Ajuster un mouvement de façon brève et justifiée.
- Attraper un participant pour prévenir une blessure.
- Masser avec la permission de l'athlète.
- Poser brièvement la main sur l'épaule, le dos ou la tête pour encourager.
- Former une accolade collective pour renforcer l'esprit d'équipe.

Toucher inacceptable

- Toucher les parties intimes.
- Frapper, secouer ou pousser un participant.
- Embrasser un participant.
- Prolonger tout contact physique ou massage.
- Masser sans permission.

- Punir physiquement un participant.

Encadrement des comportements

L'entraîneur doit:

- Encourage le respect, le jeu équitable et l'esprit sportif.
- Félicite ses collègues et ses athlètes.
- Dénonce toute forme d'intimidation, de tricherie ou de violence.
- S'amuse, progresse et donne l'exemple.
- S'abstient d'insultes, de propos dégradants, de punitions physiques ou d'excès d'autorité.
- Intervient systématiquement lorsqu'un comportement inacceptable est observé.

Consentement sexuel et rôle d'autorité

- Toute activité sexuelle entre une personne en position d'autorité et un mineur est strictement interdite, peu importe le consentement.
- L'âge légal du consentement est de 16 ans, sauf si l'autre personne est en position d'autorité, auquel cas le seuil monte à 18 ans.

Rituels d'initiation : ce qui est permis et interdit

Acceptable :

- Jeux collectifs favorisant l'intégration.
- Activités de financement ou mentorat.

Inacceptable :

- Enlever ses vêtements.
- Forcer à consommer alcool ou drogue.
- Humiliation, violences, propos sexuels, simulations d'actes sexuels, isolement ou violences physiques.

Discipline physique

Interdit :

- Frapper, donner des coups, infliger des punitions physiques (comme des pompes excessives ou entraînements punitifs).

Santé mentale et gestion des émotions

L'entraîneur doit:

- Promouvoir un discours intérieur positif.
- Enseigner la gestion des émotions.
- Éviter les cris, insultes ou humiliations.
- Ne jamais marginaliser un athlète.



(844) 758-7369



info@aslaval.com



Pavillon du Bois-Papineau
201-3235 Boul Saint-Martin Est,
Laval, QC H7E 5G8